FRC 41 27707 b

Cesc. Frc 23850

TESTAMENT

DE

MADAME LA DUCHESSE DE POLIGNAC.

AUJOURD'HUI 3 août 1789, Moi..... ducheſſe de Polignac, ſaine de corps, quoique plus d'une fois j'aie fait courir des riſques à ma ſanté dans mes fougues amoureuſes; ſaine de tête & d'eſprit, pour la premiere fois de ma vie; réfléchiſſant à la multitude & à l'énormité des crimes que m'ont fait commettre mon orgueil, mon ambition & mon goût déſordonné pour le libertinage & les débauches en tous genres; conſidérant que la mort eſt certaine, mais que le moment auquel elle m'enlevera de ce monde eſt incertain; convaincue, même par l'expérience de mes anciens & fideles ſerviteurs, de Launay, de Fleſſelles, Foulon, Berthier, & autres, que lorſqu'on eſt auſſi coupable que je le ſuis, la vengeance publique peut accélérer ce moment fatal; & qu'en pareille poſition, il eſt prudent de mettre ordre à ſes affaires, pour éviter les inconvéniens d'une ſurpriſe, ai fait & écrit de ma main mon préſent teſtament.

Je recommande mon ame à Dieu, s'il eſt encore poſſible de la garantir des griffes du diable; & je ſupplie la vierge, & tous les ſaints du paradis, d'être mes interceſſeurs auprès de l'être ſuprême, dont j'ai, juſ-

THE NEWBERRY LIBRARY

qu'ici, méconnu la grandeur & la juſtice. Oui, vierge ſainte, & vous, glorieux habitans de la cour céleſte, daignez jetter un regard de compaſſion ſur une miſérable péchereſſe qui n'a plus de reſſource que dans la miſéricorde divine ; ce n'eſt que par votre puiſſante médiation que je puis en obtenir les effets ſalutaires !

Je ſupplie le roi, la reine, & la nation, de m'accorder le pardon de tous mes forfaits dont j'ai déjà fait en partie l'aveu par ma confeſſion publique, imprimée & diſtribuée à la fin du mois de juin dernier. Les remords cuiſans qui déchirent ma conſcience me forcent à leur avouer encore que cette confeſſion que j'ai eu grand ſoin de cacher au roi & à la reine, n'étoit qu'une ruſe de ma part, afin de raſſurer les français, en leur perſuadant, par mon feint repentir, que la cabale infernale qu'ils redoutoient, étoit anéantie juſques dans ſes fondemens, & de profiter de leur ſécurité pour rallier, ſous mes drapeaux, les membres de cette odieuſe cabale, & les encourager, avec une nouvelle ardeur, & dans l'ombre du myſtere, à perfectionner l'horrible plan dont l'intrépidité des pariſiens a ſu prévenir l'exécution. Je dois enfin confeſſer à toute la terre que mes intentions, & celles de mes complices & adhérens, étoient bien réellement d'employer les moyens les plus criminels, de faire couler, s'il l'eût fallu, juſqu'à la derniere goutte du ſang du peuple français, pour diſſoudre à jamais l'aſſemblée nationale ; & que le motif qui nous avoit portés à un parti ſi exécrable, étoit d'empêcher le paiement des dettes de l'état, & l'admiſſion des projets d'économie, & des réformes par leſquelles on ſe propoſe de l'effectuer : nous conſidérions cette opération comme notre anéantiſſement, parce qu'elle devoit nous réduire comme de ſimples roturiers, à borner nos dépenſes à nos revenus, & nous laiſſer à la merci de nos créanciers qui ne ſont pas en petit nombre. C'étoit une banqueroute qu'il nous falloit ; peu nous importoit

l'honneur de la monarchie & du monarque ; par cette voie infâme, les revenus de la France ſe trouvoient doublés, ſans faire crier le peuple par de nouveaux impôts, puiſque tous les capitaux une fois éteints, il n'y auroit plus eu d'intérêts à payer, plus de caiſſe d'amortiſſement ; la recette eût alors excédé la dépenſe de plus de deux cens millions par année ; & cet excédent de recette ſur lequel nous avions jetté notre dévolut, nous aſſuroit la poſſibilité de continuer, aux dépens de l'état, notre vie débauchée, & nos orgies ſcandaleuſes. L'avouerai-je enfin ? C'eſt dans mon cœur corrompu, dans mon ame de boue, que de ſi noirs projets avoient leur ſource ; c'eſt moi qui ai tout aviſé, tout conſeillé, tout dirigé ; je ſuis la femme la plus criminelle qui fût jamais ; je ſuis un monſtre, mais enfin je ſuis repentante ; pour cette fois mon repentir eſt ſincere ; je ſuis partie de la cour, avec la rage dans le cœur ; je n'y trouve plus que le remords accompagné de ſes plus horribles tourmens. Je mérite la mort ; que dis-je ? La mort la plus affreuſe n'expieroit pas mes crimes, mais elle répareroit encore moins les malheurs qu'ils ont cauſés : qu'on laiſſe donc agir en moi la nature ou le déſeſpoir, c'eſt la ſeule grace que j'implore de tous ceux qui ont tant de ſujets de me déteſter.

Je donne & legue au roi, & je ſupplie très-humblement ſa majeſté d'accepter un tonneau d'elixir de longue vie, afin que la reſtauration de ſon royaume, & l'amour de ſes ſujets le dédommagent, pendant une longue ſuite d'années, de toutes celles que je lui ai fait paſſer dans le trouble & les chagrins. Un roi vertueux comme Louis XVI, devroit être immortel.

Je donne & legue à la reine, & je ſupplie très-humblement ſa majeſté d'accepter une pierre de touche du cœur humain, de laquelle je me ſuis toujours ſervie avec ſuccès, pour diſtinguer les coquins d'avec les honnêtes gens, les imbécilles d'avec les gens ſpiri-

tuels & clair-voyans. Tant que j'ai eu quelqu'influence ſur l'organiſation de la cour, & ſur les opérations du gouvernement, mes vues criminelles m'ont toujours déterminée à donner ou à faire donner aux premiers les places, la confiance & l'autorité qui ne devoient être accordées qu'aux ſeconds : l'expérience de pluſieurs années prouve que je ne me ſuis jamais trompée dans mon choix. Mais la reine, délivrée de mon exécrable préſence, & de mes perfides conſeils, fera de cette priere, j'en ſuis sûre, un uſage bien différent. Son cœur eſt naturellement bon, juſte, honnête & compatiſſant; qu'elle n'écoute que lui; qu'elle n'agiſſe que d'après ſes impulſions : alors la probité ſeule pourra compter ſur ſon appui; elle n'admettra que des perſonnes honnêtes, pour l'aider de leurs lumieres & de leurs conſeils; les françois retrouveront en elle, avec un plaiſir inexprimable, cette aimable dauphine, cette mere tendre, qu'une ſcélérate comme moi pouvoit ſeule leur faire méconnoître; ils la chériront comme ils la chériſſoient avant qu'il n'y eût des Polignac à la cour; le trône & la nation ſe trouveront enfin réunis par une confiance méritée de part & d'autre, & par les liens indiſſolubles d'un amour réciproque.

Je donne & légue à Monſieur, frere du roi, une phiole contenant un élixir compoſé de courage & d'énergie; c'eſt tout ce qui lui manque pour faire un prince accompli, & pour aſſurer aux français l'efficacité de ſes intentions patriotiques, & des ſages conſeils que ſes connoiſſances profondes, & ſon amour pour la juſtice & l'humanité, le rendent capable de donner à ſon auguſte frere.

Je donne & légue à monſeigneur comte d'Artois, la moitié de mes remords, dans la crainte que les ſiens ne ſuffiſent pas pour l'amener aſſez promptement à un parfait repentir. Plus, un traité de l'homme, à l'aide duquel, apprenant à ſe connoître, ainſi que ce qu'il doit à tous les autres hommes, il puiſſe ſentir

un jour jusqu'à quel point il s'est laissé égarer par la flaterie de ses vils courtisans, & gémir sincérement sur tous les maux qu'il a faits & voulu faire à ses concitoyens, desquels il devoit être le plus zélé protecteur. Je lui légue, en outre, dix-huit mille paquets (c'est-à-dire un pour chaque jour de sa vie) d'une poudre que je viens de composer, qui a la propriété d'éteindre toutes les passions, & de rendre le plus riche & le plus grand prince de la terre, si modéré dans sa dépense, qu'il puisse vivre heureux avec dix mille livres de rente : cette réduction conviendra fort à monseigneur, pour payer ses dettes que je crois considérables, & qui, je le gagerois bien, ne seront pas compriſes dans le compte des finances de l'état. Enfin, pour que ma poudre opere sur monseigneur des effets plus certains, je lui conseille de se mettre en pension chez le sieur de Montyon son chancelier, qui, jouissant d'environ cent mille écus de rente, ne dépense jamais plus de douze sols par jour pour sa nourriture; savoir cinq sols pour son déjeûner, consistant en deux tablettes de mauvais chocolat; & sept sols pour son dîner composé d'une limonade, ou d'une bavaroise, & deux petits pains (1).

---

(1) (*Note de l'Editeur*). La gloutonnerie & la gourmandise de ce Montyon, lorsqu'il est à la table d'autrui, ce qui lui arrive ordinairement tous les soirs, prouvent que c'est par avarice, & non par vertu, qu'il est si sobre chez lui. Il donne toutes les semaines un souper très-bourgeois, sinon quant aux convives, du moins quant aux mets. S'il reste un morceau d'aloyau, ou de poitrine de veau [car on ne trouve chez lui, ni gibier, ni volaille, à moins qu'on ne lui en ait fait présent], il en mange tant que le morceau dure, & se remet ensuite à la limonade, ou à la bavaroise, jusqu'au souper de la semaine suivante. Il ne se sert jamais deux fois d'un Tailleur qui prend plus de quarante sols pour façon d'une culotte, quoiqu'il n'en fasse faire qu'une en trois ans, étant presque toujours chez lui sans culotte jusqu'à sept heures du soir. Sa place de Chancelier lui vaut 32,000 liv. par an, tant en appointements fixes qu'en droits casuels : il a, de plus, 1,000 liv. spécialement affectées à l'entretien d'un Suisse ; il fait payer à ce Suisse 600 liv. de pension, pour la soupe, un mauvais bouilli, & une pinte

Je donne & légue à monſeigneur le duc d'Orléans.... Mais que puis-je donner d'utile à un prince qui réunit toutes les vertus & tous les cœurs.

Il n'en eſt pas de même de meſſeigneurs les princes de Condé, de Bourbon, d'Enghien & de Conti ; je ſais mieux que perſonne, tout ce dont ils ont beſoin, & ce que je devrois leur léguer, ſi je ne craignois de renouveller les chagrins du bon roi, qui a le malheur d'avoir de ſi mauvais parens : cette conſidération que je conſeille à ma patrie de reſpecter, autant néanmoins que ſa ſûreté & celle du trône pourront le permettre, arrête le cours de mes libéralités : je donne & légue ſeulement à chacun d'eux, une copie des ſtatuts du monaſtere de la Trape, les exhortant à s'y renfermer pour y finir ſaintement leurs jours, & y expier noblement, par une pénitence volontaire, leurs torts envers la nation, dont un des plus grands chagrins a été de trouver des Bourbons au nombre de ſes ennemis.

Je voudrois qu'il fût en mon pouvoir de réparer tous les maux que j'ai faits à monſieur Necker : c'eſt à l'entrevue que j'ai eue à Baſle avec cet homme extraordinaire, que je dois mes remords & mon repentir. Que d'intrigues, que d'impoſtures, que de

---

d'eau par jour ; il lui donne 300 liv. de gages, & bénéficie par conſéquent ſur lui des autres 100 liv. & du profit de la penſion. Il a enfin 8,000 liv. ſpécialement affectées aux frais de bureau : il ſçait réduire ces frais à 2,200 liv. ; ſçavoir 2,000 liv. pour deux Secrétaires, 200 liv. pour papier, encre, plumes & chauffage ; reſte 5,800 liv. qu'il met en poche. Il trafique encore ſur la place de Garde des archives qui eſt à ſa nomination, & dont les appointements ſont fixés & payés par le Prince. Ce qui rend inconcevables l'avarice & l'avidité de cet original, c'eſt qu'il n'a ni femme, ni enfants, ni maîtreſſe, & qu'il ne s'inquiete pas s'il exiſte des pauvres. Il a fait, depuis un an, des démarches incroyables pour arriver au miniſtere. Il étoit bien aſſez intéreſſé pour qu'on fût aſſuré de ſa complaiſance & de ſon entier dévouement ; mais on l'a trouvé trop bête & trop entêté, & l'on n'en a point voulu.

fourberies j'ai miſes en uſage pour le contrarier dans ſes ſages opérations, & le perdre ! Furieuſe de ne pouvoir lui ravir la confiance du roi & de la nation, j'ai tenté pluſieurs fois de le faire périr par des voies ſourdes : le génie tutélaire de la France a pu, ſeul, le garantir de tous les attentats médités contre ſa vie. Oh ! le plus vertueux des miniſtres ! le nombre & le rang de tes perſécuteurs, leur acharnement paſſé, & leur confuſion préſente, font l'éloge de tes vertus & de tes talens ; l'impuiſſance de leurs coups doit ranimer ton courage : mais je les connois ; gardes-toi d'être aſſez confiant pour te livrer entiérement à eux.

Je donne & légue à ce digne ami des françois & de leur roi, un paquet d'un contrepoiſon à toute épreuve, que je lui conſeille de porter toujours avec lui.

Les treize parlemens de France ont beſoin de tant de choſes, que je crains qu'en les plaçant à la fin de mon préſent teſtament, il ne me reſte pas de quoi leur donner tout ce qui leur eſt néceſſaire ; & qu'en les plaçant ici, il ne me reſte pas ſuffiſamment pour les autres perſonnages que je deſire gratifier de mes libéralités : au reſte je vais pourvoir aux plus preſſans de leurs beſoins, laiſſant, avec confiance, aux ſages repréſentans de la nation, le ſoin de ſuppléer à mes bonnes intentions pour ces braves magiſtrats.

Premiérement, je donne & légue à chaque parlementaire une douzaine de tablettes de ma compoſition contre la rage ; car il y a lieu de penſer que lorſqu'il ſera queſtion d'eux à l'aſſemblée nationale, ils auront tous des attaques violentes de cette affreuſe maladie qui, à ce que l'on m'a dit, vient déjà de ſe déclarer dans la perſonne du nommé de Mémai conſeiller au parlement de Beſançon, & ſeigneur de Quincey.

Plus, je donne & légue à chaque parlementaire une bouteille d'eau du fleuve d'oubli, pour leur faire

perdre le ſouvenir de leur grandeur paſſée : mon intention n'eſt cependant pas qu'ils puiſſent oublier leurs injuſtices ; j'ajoute, au contraire, à chaque bouteille ci-deſſus, une phiole remplie des larmes des malheureux qu'ils ont ſacrifiés, afin d'exciter en eux des remords qui les accompagnent juſqu'au tombeau.

Plus, je donne & légue à chacun des treize parlemens un creuſet à toute épreuve, dans lequel, en refondant le magiſtrat ambitieux, intéreſſé, orgueilleux, paſſionné, ignorant, préſomptueux, injuſte, ſcandaleux dans ſes mœurs, uſurpateur des droits de la nation & du ſouverain, &c., on parviendra ſûrement, en ajoutant à la refonte trois onces de ſcience, ſix de bon ſens, trois livres de patriotiſme, pareille doſe d'humanité, & ſix livres de pudeur, à en faire un juge intégre & éclairé, qui ſaura reſpecter ſon caractere, ſe reſtreindre aux devoirs qui y ſont attachés, & rendre à chaque citoyen la juſtice qui lui ſera due, ſans diſtinction de rang, de crédit ou de fortune. Je conviens, cependant, qu'il eſt encore des magiſtrats vertueux qui n'auront pas beſoin de cette refonte ; mais le nombre en eſt ſi petit, qu'il eſt bien rare que leurs vertus puiſſent produire leur effet.

Plus, je donne & légue à tous parlementaires n'ayant encore ni barbe ni raiſon, & c'eſt malheureuſement le plus grand nombre, le corps du droit romain, le recueil général des coutumes du royaume, & le recueil général des ordonnances de nos rois ; à condition qu'ils s'abſtiendront de décider de l'honneur, de la vie & de la fortune de leurs concitoyens, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de répondre à toutes les queſtions qu'on pourra leur faire ſur les matieres traitées dans ces différens recueils de légiſlation.

Je donne & légue au parlement de Bordeaux, en particulier, une ſomme de 24,000 livres, pour le dédommager des frais du voyage qu'il a fait à Ver-

failles, afin d'obtenir la révocation de la conceſſion que je m'étois fait faire des alluvions des rivieres de Garonne & de Dordogne.

Je donne & légue à M. Duval d'Eſpréménil, une quadruple dôſe de mon remede contre la rage ; car je ne doute pas qu'il n'ait des rechutes effrayantes de celle qui l'a déjà tourmenté en 1788 ; & comme j'apprends qu'il eſt dans la réſolution de rejoindre la cabale fugitive, je lui donne & légue en outre, un maſque repréſentant la figure d'un honnête homme, afin qu'il puiſſe voyager en ſûreté, en cachant la ſienne qu'on reconnoîtroit dans tout l'univers, pour celle d'un fourbe, d'un ſcélérat & d'un proſcrit.

Je donne & légue à l'abbé Maury, une de mes robes, un turban, & cent louis, pour aller prêcher le deſpotiſme à Conſtantinople, ſes maximes ne pouvant plus lui ſervir en France, qu'à le conduire au réverbére de la grêve.

Je donne & legue aux gardes-françaiſes, & à chacun d'eux, non de l'argent, car ces braves citoyens ont prouvé qu'ils ne ſont avides que de gloire ; mais une médaille d'or repréſentant, d'un côté l'ariſtocratie ſous la figure d'un monſtre hideux, ayant les oreilles faites en forme de croſſe, huit plumes blanches au ſommet de la tête, une corne en forme d'épée au milieu du front, & les narines ſemblables à deux canons de piſtolets, terraſſé par pluſieurs gardes-françaiſes, & repréſentant de l'autre côté, les armes de France.

Je donne & légue au prince de Lambeſc, une rente viagere de cent louis, pour exercer la premiére place vacante de valet-de-bourreau ; le ſang-froid & la célérité avec leſquels il égorgeait les pariſiens aux thuilleries, le 12 Juillet dernier, lui ſerviront de certificats de capacité ; & j'eſpere qu'en conſidération de ce que je fournis ſes appointements, le nommé Samſon, exécuteur des hautes œuvres à Paris, lui donnera la préférence ſur tous autres concurrents.

Je donne & legue audit Samſon, exécuteur des hautes œuvres, une ſomme de 12,000 liv. pour lui tenir lieu d'indemnité au ſujet des exécutions des de Launay, de Fleſſelles, Foulon, Berthier, & de toutes autres exécutions ſemblables qui lui ont été ou pourroient lui être ſoufflées, au mépris de ſon privilege excluſif, pour les opérations de cette eſpece.

Je donne & legue à l'archevêque de Paris, une voiture neuve de la valeur de deux cents louis, pour le dédommager de celle qu'on lui a briſée à coups de pierres à Verſailles, vers la fin du mois de Juin dernier. Plus, une culotte également neuve valant 48 l. pour l'indemniſer de celle qu'il a percée en implorant à genoux, vers la même époque les bontés du roi, en faveur de la cabale.

Je donne & légue à Maître Barentin, le premier emploi de bailli qui viendra à vaquer dans un des petits ſpectacles de Paris : je penſe que c'eſt la retraite la plus honorable qui puiſſe convenir à un perſonnage qui a ſi dignement rempli la place de garde des ſceaux; je charge mon exécuteur teſtamentaire, de faire les fonds de ſes appointements, ſitôt que l'emploi ſera vacant.

Je donne & legue à certain Joſeph, auſſi ſincere ami des turcs, que zélé protecteur des moines, ſix grains d'un vomitif que je crois capable d'exciter à rendre tout ce qu'on ne poſſede pas légitimement. N'ayant jamais éprouvé ce reméde, je ne voudrais pas en garantir l'efficacité; au ſurplus, je puis aſſurer que, s'il produiſait l'effet que je déſire, les français, tout en me déteſtant, pourraient m'avoir encore quelque obligation.

Je donne & légue à M. Laurent de Villedeuil, une régle, un équerre & un compas, à charge par lui de reprendre la profeſſion d'architecte qu'exerçait ſon pere.

Je donne & légue au maréchal de Broglie un piſtolet tout chargé, pour ſe brûler la cervelle : c'eſt le

ſeul parti qui reſte à prendre à un général qui a eu la baſſeſſe de vendre ſes ſervices aux ennemis de ſa patrie & de ſon roi.

Je donne & légue à M. le Febvre d'Amécourt, l'uſufruit, ſa vie durant, d'un des plus noirs cachots qui exiſtent en la conciergerie du palais à Paris, & cent-cinquante liv. de rente viagére pour ſa nourriture : c'eſt la moindre récompenſe due à un juge qui a toujours fait métier de vendre la juſtice au plus offrant, & de ſacrifier à ſes paſſions, l'honneur, la vie & la fortune des malheureux.

Comme je préſume qu'on va diminuer la fortune & les occupations de MM. les fermiers généraux, par une ſuppreſſion ſalutaire des fermes générales, je donne & légue à cette reſpectable compagnie, mon hôtel ſitué rue des Saints-peres à Paris, & dans lequel je vais faire conſtruire une ſalle de ſpectacle aſſortie de toutes les décorations néceſſaires. Je leur donne & légue également un répertoire de comédies & de tragédies, auxquelles je fais travailler en ce moment trente poëtes que j'ai trouvés dans le fauxbourg Saint-Marcel, leſquelles comédies & tragédies auront pour ſujets, ſavoir les premieres, les amours & les anecdotes les plus piquantes de la vie de ces Meſſieurs; & les ſecondes, les événements les plus tragiques, de ceux qu'ont cauſés leurs vexations dans toute l'étendue du royaume. Le préſent legs fait, à condition qu'ils donneront au public, quatre repréſentations au moins par ſemaines, de quelques-unes deſdites piéces, & que les rôles de femmes ſeront remplis par leurs maîtreſſes. Il y a aſſez long-temps que nous divertiſſons ces honnêtes gens, pour qu'ils nous divertiſſent à leur tour.

MM. les intendants des provinces étant menacés du même ſort que MM. les Fermiers généraux, je leur donne & légue tous les inſtruments néceſſaires pour un orcheſtre complet, avec une collection de muſique en valeur de 12,000 livres, à condition qu'ils ſe ren-

dront tous à Paris pour compoſer l'orcheſtre du ſpectacle ci-deſſus, & même qu'en cas d'indiſpoſitions de quelques acteurs, ils ſe chargeront de leurs rôles.

Je donne & légue à MM. de la Baſoche, & à chacun d'eux une cocarde aux couleurs de la ville, & une épée, pour reconnaître le zele avec lequel ils ont contribué juſqu'à préſent à la ſûreté & à la ſubſiſtance de la capitale; je les prie néanmoins, en conſidération du préſent legs, de remettre à la ville les deux canons & le mortier qui ſont dans la cour du palais, pour être placés dans tel lieu public, libre & non clos, qui ſera trouvé convenir (1).

Ayant tenu note exacte de tous ceux que j'ai fait participer à mes faveurs, leſquels ſont au nombte de 143, & de toutes les offrandes que j'ai faites à Vénus avee chacun en particulier, leſquelles ſont au nombre de 5291, je donne & légue à chacun d'eux

---

(1) (*Note de l'Editeur.*) Tout ce qu'on appelle groſſe artillerie, appartenant excluſivement à la nation, & ne pouvant être qu'à ſon uſage, ne doit jamais être laiſſée à la diſpoſition d'un corps particulier; d'un corps, ſur-tout, qui a toujours manifeſté des prétentions à l'autorité, & qui, dans ce moment, pourroit encore vouloir lutter contre la réforme qui le menace. Ce danger peut n'être qu'une chimere, & je me plais à le croire; mais il peut auſſi devenir une réalité; & quoique deux canons ſoient inſuffiſants pour que le parlement de Paris puiſſe ſe flatter d'une réſiſtance efficace, il faut toujours empêcher qu'on ne puiſſe s'en ſervir pour répandre du ſang inutilement

L'Editeur croit devoir encore obſerver que, quelques ſoient les priviléges réclamés par MM. de la baſoche, ils ne peuvent avoir, ni prouver celui de faire une corporation particuliere dans la garde bourgeoiſe de Paris. Toute corporation nationale ne peut reconnoître d'autre titre que celui de citoyen, ni d'autres priviléges que ceux attachés à ce titre : l'organiſation de l'aſſemblée nationale en eſt une preuve ſans réplique; d'où l'on doit conclure que MM. de la baſoche, & par la même raiſon, MM. de l'école de chirurgie, doivent faire le ſervice, chacun dans leur diſtrict, ſans aucune marque diſtinctive, & que la garde du palais doit être faite par le diſtrict dans lequel il ſe trouve, & non par MM. de la baſoche excluſivement.

mon portrait ; plus, auſſi à chacun d'eux, un nombre d'écus égal au nombre des preuves qu'ils m'ont données de leur vigueur : tous ces détails ſont exacts ſur ma note que l'on trouvera, dans mon ſecrétaire, jointe à mon contrat de mariage.

Je nomme pour mon exécuteur teſtamentaire M. le duc de Polignac mon très-digne époux, le priant de remplir exactement toutes mes intentions, & ſur-tout d'acquitter avec le plus grand zele mon dernier legs ci-deſſus, & de faire chercher avec ſoin tous ceux que ma note lui indiquera, pour leur donner la part qui leur en ſera due.

Deſirant donner toute la publicité poſſible à mon préſent teſtament, j'en adreſſe une copie au directeur charitable qui a répondu à ma confeſſion du mois de juin dernier, le priant de le faire imprimer & diſtribuer dans toute l'étendue du royaume.

Telles ſont mes dernieres volontés ; en foi de quoi j'ai ſigné.

La Ducheſſe DE POLIGNAC.

De l'Imprimerie de LAPORTE, rue des Poitevins, hôtel de Bouthillier.